

# COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

## VILLE DE PORTNEUF

Réunion du 3 septembre 2014

Tenue à l'hôtel de ville de Portneuf, à laquelle étaient présents Madame Karine St-Arnaud conseillère et présidente, Messieurs Jean Genest, Marc Rivard, Jacquelin Martel citoyens et Madame Annick Voyer citoyenne et madame France Marcotte greffière et agissant à titre de secrétaire.

- L'ordre du jour est proposé par : madame Annick Voyer et adopté tel que rédigé.
- Le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2014 est proposé par : monsieur Marc Rivard et adopté tel que rédigé.

Demande de dérogation mineure pour un garage implanté et dont la superficie est plus grande que la maison au 361, rue Saint-François.

Demande de dérogation mineure pour le 361, rue Saint-François afin d'autoriser un garage (déjà construit) et dont la superficie est plus grande que la maison. Les propriétaires avaient demandé un permis de construction en mai 2010. Ce permis autorisait l'ajout d'un garage 24 x 36 mais il ne devait pas dépasser le bâtiment principal.

**Le CCU accepte à l'unanimité cette demande de dérogation mineure et permet de conserver le garage tel que construit.**

Demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage et d'une remise dans un seul bâtiment au 356, 1<sup>re</sup> Avenue.

Demande de dérogation mineure pour le 356, 1<sup>re</sup> Avenue afin de permettre la construction d'un garage 24 x 36 avec une remise attenante de 18 x 18 et dont la hauteur est de 6,7 mètres. La superficie totale du bâtiment est de 112 mètres carrés.

**Le CCU refuse à l'unanimité cette demande de dérogation mineure et demande au propriétaire de respecter les normes de la réglementation en vigueur. En se conformant à la réglementation, celui-ci pourra construire un garage et une remise avec une distance de 2 mètres entre chacun tout en respectant les superficies permises pour chaque bâtisse.**

**Le CCU recommande qu'une amende soit chargée au propriétaire étant donné que les travaux ont débuté avant d'effectuer une demande de permis.**

### Varia

Une demande verbale a été formulée afin de connaître l'intention du CCU si une demande de dérogation mineure était déposée pour le 263 1<sup>re</sup> Avenue.

**Le CCU étudiera la demande lors de son dépôt mais c'est une chose qui semble dans la mesure du possible.**

- Levée de l'assemblée proposée par M. Jacquelin Martel à 19h10

---

*Présidente*

---

*Secrétaire*